



**BUREAU
VERITAS**

PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION

GP02
15/02/24
Rev. 03
Page 1/9

UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION

	Nom et Prénom	Fonction	Visa
Rédigé par	Slim DHAHRI	Responsable Qualité	
Vérifié par	Abir RAIS	Responsable Certification	
Approuvé par	Mourad Boukettaya	Directeur Général	

 BUREAU VERITAS	PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION	GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 3/9
--	--	---

SOMMAIRE

- 1. INTRODUCTION**
- 2. CERTIFICATS ET MARQUES DE CERTIFICATION**
- 3. UTILISATION DE LA MARQUE DE CERTIFICATION**
- 4. COMMUNIQUE DE PRESSE**
- 5. SUSPENSION, RETRAIT OU ANNULATION**

Annexe 1 : Exemple de Communiqué de Presse

	PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION	GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 4/9
---	--	---

1 INTRODUCTION

1.1 Un projet d'entreprise à célébrer

Etre certifié, c'est l'aboutissement d'un travail important pour l'ensemble du personnel qui a participé à la démarche de certification. Tous les moyens conjugués ont permis d'atteindre cet objectif ; alors qu'il paraissait pour certains si lointain lors du lancement de la démarche.

Il est parfois **important de communiquer** sur cette réussite qui correspond à l'aboutissement d'un véritable projet d'entreprise.

1.2 Un changement de culture à pérenniser

Etre certifié, c'est s'engager à appliquer au quotidien le système qualité. Bien que l'essentiel du travail ait déjà été fait, il faut continuer sans relâche à fonctionner selon les principes et les méthodes décrits dans la documentation qualité. A ce stade les systèmes qualité sont parfois encore jeunes et doivent être rodés pour s'adapter aux réels besoins de l'entreprise et se fondre dans son fonctionnement quotidien.

Il est parfois **important de communiquer** sur la certification qui coïncide avec la mise en oeuvre d'un nouveau mode de fonctionnement interne qui engage l'entreprise dans une démarche de progrès.

1.3 Un atout commercial à valoriser

Etre certifié, c'est la reconnaissance de la maîtrise de la qualité dans l'entreprise par la mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement conformes aux exigences de la norme. La certification délivrée par un organisme certificateur accrédité donne confiance aux interlocuteurs de l'entreprise. Elle est souvent requise pour la participation à certains appels d'offres et elle est de plus en plus souvent perçue comme un avantage concurrentiel.

Il est parfois **important de communiquer** sur la certification car elle correspond à la reconnaissance du système qualité et est véritablement un atout commercial.

1.4 Un passeport pour l'international

Etre certifié, c'est donner confiance à ses clients dans le monde entier sans avoir besoin nécessairement de se rencontrer. Délivrée sur la base d'un référentiel international reconnu et appliqué dans plus de 100 pays, la certification est un laissez-passer qui ouvre les portes de l'exportation.

Il est parfois **important de communiquer** sur la certification car elle contribue à donner un rayonnement international à l'entreprise

Communiquer votre Certification c'est faire Grandir votre Image
--

 BUREAU VERITAS	PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION	GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 5/9
--	--	---

2 CERTIFICATS ET MARQUES DE CERTIFICATION

Lorsque Bureau Veritas Certification délivre une certification, l'entreprise reçoit son certificat accrédité ainsi que les marques de certification correspondantes.

Ces 2 documents peuvent être utilisés par l'entreprise pour promouvoir sa certification tant dans le cadre de communications internes que lors d'actions de communication externes tournées vers des tiers extérieurs à l'entreprise.

Les Certificats et les marques de Certification restent la propriété de Bureau Veritas Certification.

2.1 Emission et validité des certificats

Les Certificats sont émis suivant la procédure Bureau Veritas Certification Tunisie pour la Certification d'entreprises dont les conditions sont définies dans les documents GP01. Cette procédure, remise lors de l'envoi de la proposition de certification de Bureau Veritas Certification, définit le déroulement de la certification et précise notamment les dispositions prévues pour la délivrance et le maintien du certificat.

Le certificat peut être agrandi ou réduit et diffusé à la convenance de l'entreprise, sous réserve que l'ensemble des inscriptions reste lisible.

2.2 Emission et validité de la marque de certification

La marque de certification est délivrée en même temps que le certificat. Elle ne constitue toutefois pas une preuve de la certification de l'entreprise mais peut cependant être utilisée tant que le certificat est en vigueur.

3 UTILISATION DES MARQUES DE CERTIFICATION

L'entreprise certifiée a la possibilité de communiquer sur sa certification tant dans le cadre de communications internes destinées à son personnel que dans le cadre de communications externes tournées vers ses clients. La marque de certification Bureau Veritas Certification répond à ces différents objectifs. Elle est construite et utilisée de la même manière pour l'ensemble des certificats Bureau Veritas Certification délivrés dans le monde entier ; cette unité en fait un signe de qualité qui renforce l'image de l'entreprise.

Elle est composée des trois identifications complémentaires suivantes :

- 1 - le logo BUREAU VERITAS CERTIFICATION correspondant au logo de l'organisme certificateur
- 2 - la mention correspondant au référentiel (ISO 9001,...)
- 3 - Le numéro du certificat (facultatif)

 BUREAU VERITAS	PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION	GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 6/9
--	--	---

1 - Exemple de marque de certification remise avec des certificats ISO 9001



2 - Exemple avec plusieurs certifications



3.1 Comment utiliser la marque de certification ?

La marque de certification doit être reproduite intégralement et les proportions ne devront être modifiées d'aucune manière.

Pour sa reproduction, l'entreprise est libre de choisir, dans la limite du raisonnable, la grandeur qui lui convient, pourvu que ses détails restent parfaitement lisibles.

L'entreprise peut reproduire le logo Bureau Veritas Certification avec ses couleurs originales :

- Rouge Pantone 200C (pour le rectangle inférieur) et gris Pantone 404C pour le rectangle supérieur.

Ou en choisissant une couleur unique :

- Pantone 200C, Noir ou Or chaud.

Les logos sont disponibles sur le site www.bureaveritascertification.com ou auprès de la direction Technique de Bureau Veritas Certification Tunisie.

	PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION	GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 7/9
---	--	---

3.2 Sur quels supports utiliser la marque de certification ?

Les Entreprises Certifiées par Bureau Veritas Certification pourront promouvoir leur certification en utilisant la marque de certification sur tout support permettant à l'entreprise de communiquer sur sa certification.

A titre d'exemple elle peut être mise, dans le cadre d'une action de communication, sur des affiches ou des panneaux d'information ainsi que sur des journaux d'entreprise, des courriers, des documentations techniques ou commerciales et des objets publicitaires.

Elle peut aussi être mise sur des annonces publicitaires, du papier en-tête, des véhicules de transport, des voitures de service,

Pour les laboratoires faisant l'objet d'une certification de système qualité la marque de certification ne doit pas figurer sur les rapports d'essais ni sur les certificats d'étalonnage.

Lorsque la certification correspond à un périmètre restreint par rapport à l'ensemble des activités de l'entreprise, ou que seuls certains sites sont certifiés sur l'ensemble des sites existants, l'entreprise doit communiquer sur sa certification en précisant clairement le périmètre effectivement couvert.

3.3 Marquage des produits

La marque de certification définie ci-dessus ne doit pas figurer sur des produits, des emballages ou des sur-emballages, ni être utilisée d'une autre manière qui pourrait amener l'acheteur ou l'acheteur potentiel à croire que c'est le produit qui est certifié par Bureau Veritas Certification.

Si l'entreprise souhaite utiliser une mention sur l'emballage du produit, sur les documents d'accompagnement, sur les étiquettes ou les plaques signalétiques. La mention ne doit en aucun cas sous-entendre que le produit, processus ou service est certifié par ce biais.

Si l'entreprise souhaite communiquer sur le produit elle doit utiliser une mention du type « Produit fabriqué par (nom de l'entreprise) dont le système qualité a été certifié ISO 9001 par Bureau Veritas Certification ».

La mention doit comprendre une référence:

- à l'identification (par exemple marque ou nom) du client certifié;
- au type de système de management (par exemple de la qualité, environnement) et à la norme applicable;
- à l'organisme de certification qui délivre le certificat.

Pour les systèmes de management des denrées alimentaires : l'utilisation d'une marque de certification SMSDA sur le produit n'est pas autorisée : ni sur l'emballage primaire, ni secondaire du produit.

l'utilisation d'une déclaration sur l'emballage du produit selon laquelle le client

 BUREAU VERITAS	PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION	GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 8/9
--	--	---

dispose d'un SMSDA certifié n'est pas autorisé également sur tous les emballages : Cela inclut tous les emballages de produits, à la fois les emballages primaires (qui contiennent le produit) et tout emballage extérieur ou secondaire.

4. COMMUNIQUES DE PRESSE

L'annexe 1 donne un exemple de communiqué de presse pour promouvoir la certification de l'entreprise. Cet exemple est donné à titre indicatif afin de faciliter la réalisation de votre propre communiqué.

5. SUSPENSION, RETRAIT OU ANNULATION

- 5.1 La Suspension, le Retrait et l'Annulation des Certificats et des Logos sont traités dans la Procédure Générale 03 (GP03) de Bureau Veritas Certification Tunisie.

	<p>PROCEDURE D'UTILISATION DE LA MARQUE BUREAU VERITAS CERTIFICATION</p>	<p>GP02 15/02/24 Rev. 03 Page 9/9</p>
---	---	--

ANNEXE 1

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société XXX (*nom de la société*) vient d'obtenir la **certification ISO 9001 (ISO 14001,...ect)** délivrée par **Bureau Veritas Certification** - pour son site de XXX (*nom du site*) réalisant des activités de (*Activités décrites dans le périmètre de certification*) destinées aux industries de (*secteurs d'activité dans lesquels les produits/services sont utilisés*).

Cette certification BUREAU VERITAS CERTIFICATION renforce l'image internationale de XXX (*nom de l'entreprise*).

.....
(*Faire une description de l'historique de l'entreprise et de ses particularités techniques etcommerciales*)

Ce certificat est la reconnaissance de la maturité et de l'efficience de son système qualité. Il illustre sa volonté d'évoluer dans une démarche de progrès et de mieux répondre aux attentes de ses clients.

Le (*date*)